

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **44**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **12**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_097_CC_11
Modification des règlements de service de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
09/09/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Lucie PAULA - M. Philippe ROBERT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Florence HOAREAU - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 097 CC 11 : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SERVICE DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT LA CRÉOLE

Le Président de séance expose :

Contexte :

La refonte globale des tarifs de l'eau potable sur le périmètre d'intervention de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole, qui distingue différents tarifs selon des catégories d'abonnés, impose la mise à jour préalable du règlement de service pour définir ces catégories.

Les structures des grilles tarifaires de l'eau potable et de l'assainissement collectif étant liées, le règlement de service de l'assainissement collectif sur le périmètre d'intervention de La Créole doit également être révisé.

La nécessaire harmonisation des missions de contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et des tarifs associés impose également une mise à jour de son règlement de service.

Objectif :

La présente affaire a pour objectif de proposer la validation des règlements de services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole.

Principales modifications apportées aux règlements de service :

Service de l'eau potable :

Les principales modifications apportées au règlement de **service d'eau potable** sont les suivantes :

- L'identification des types d'usagers avec deux principales catégories : les usagers domestiques et les usagers non domestiques ;
- La définition des tarifs correspondant aux différents types d'usagers avec notamment la refonte des tranches et la création d'une tarification sociale (sur critères d'éligibilité) destinée à compenser les effets indésirables de la tarification progressive, notamment sur les familles nombreuses ;
- La modification des modalités de dégrèvement pour cause de fuite afin de se conformer uniquement aux dispositions de la loi dite Warsmann (décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012) et en supprimant les dispositions complémentaires proposées dans l'actuel règlement de service.

La présente délibération fait référence à la délibération relative à l'approbation de la structure tarifaire du service d'eau potable proposé à l'approbation de l'assemblée délibérante du 02 septembre 2024.

Service de l'assainissement collectif :

La principale modification apportée au règlement de **service de l'assainissement collectif** correspond à la définition d'une grille tarifaire en cohérence avec la redéfinition des tranches de la tarification de l'eau potable.

La présente délibération fait référence à la délibération relative à l'approbation de la structure tarifaire du service public d'assainissement collectif proposé à l'approbation de l'assemblée délibérante du 02 septembre 2024.

Service de l'assainissement non collectif :

Les principales modifications apportées au règlement du **service public d'assainissement non collectif** sont les suivantes :

- L'uniformisation de la définition des missions de contrôle ;
- L'uniformisation des tarifs de ces missions de contrôle ;
- L'ajout d'une mission d'ingénierie destinée à instruire des dossiers de demande de subvention des usagers en vue d'effectuer les travaux de mise en conformité de leur installation d'assainissement non collectif (la subvention globale pour ces mises en conformité étant pourvue par l'Office de l'eau Réunion).

La présente délibération fait référence à la délibération relative à l'approbation de la structure tarifaire du service public d'assainissement non collectif proposé à l'approbation de l'assemblée délibérante du 02 septembre 2024.

Les trois règlements de service figurent en annexes du présent rapport.

Ces modifications seront portées à la connaissance des usagers par :

- L'envoi de courriels pour les clients disposant d'une boîte mail ;
- L'envoi d'un courrier aux clients ne disposant pas d'une boîte mail ;
- Une information sur le site Internet de La Créole.

Il entrera en vigueur à compter de la réalisation de ces démarches d'information des abonnés de La Créole.

Vu l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 23/08/2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 4 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER les règlements de service d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la régie communautaire d'eau et d'assainissement La Créole qui entreront en vigueur à compter de la réalisation des démarches d'information des abonnés ;

Envoyé en préfecture le 09/09/2024

Reçu en préfecture le 09/09/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20240909-2024_097_CC_11-DE



- AUTORISER le Directeur de La Créole ou son représentant à mettre en œuvre les règlements et à lui donner tous pouvoirs pour signer toutes les pièces et accomplir tous les actes y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président